



# Association Moruroa e tatou

*Siège : 563 Boulevard Pomare*

*Papeete Tahiti*

*Tél : + 689. 460 660*

*E-mail : [moruroaetatou@mail.pf](mailto:moruroaetatou@mail.pf)*

*Site internet : [www.moruroaetatou.com](http://www.moruroaetatou.com)*

*B.P. 5456 98716 Pirae*

Papeete le 6 mai 2009

## COMMUNIQUE

### **Oui à une loi transparente, honorable et juste**

« *Dis-moi oui d'abord et je te dirai demain de quoi il s'agit* ». Voilà toute la logique – quasiment enfantine - du projet de loi Morin sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Une loi de principe, mais derrière laquelle on ignore tout des critères, fixés par l'auteur des essais, qui permettront l'indemnisation. La ficelle est tellement grosse que les associations de défense des victimes – en France comme en Polynésie - , l'opposition parlementaire et un nombre conséquent de parlementaires de l'UMP, le Médiateur de la République, lui-même issu de l'UMP, ont tous réagi unanimement contre ce projet donnant tout pouvoir au ministère de la défense dans un dossier où il est juge et partie.

Bien sûr, il faut une loi. M. Hervé Morin, au nom du gouvernement de la France a admis deux choses : les essais n'ont pas été propres, les victimes ont droit à être indemnisées. Mais voilà : ce que M. Morin offre d'une main, il le retire d'une autre. La preuve ? Il confie aux « experts » du Délégué à la sûreté nucléaire de défense – M. Jurien de la Gravière – le soin de mettre au point le projet de loi d'indemnisation !

En Polynésie, aurait-on oublié les dernières déclarations de M. Jurien de la Gravière devant les caméras de RFO lors de son dernier « passage » à Tahiti : « *Toutes les études que nous avons faites depuis 2005 confirment que les retombées des essais nucléaires, que ce soit au Sahara ou en Polynésie ne sont pas responsables de maladies* », a-t-il déclaré au micro de RFO en juin 2008.

Alors que depuis 2002, les parlementaires de tous les groupes politiques ont déposé 18 propositions de loi – toutes convergentes – sur les conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires français, le ministre Hervé Morin a voulu couper court à cette unanimité parlementaire en annonçant en novembre 2008 ce projet de loi contestable. Ne serait-il pas temps de rappeler au

ministre de s'appuyer sur les institutions démocratiquement élues de notre République plutôt que sur ceux qui, pendant 46 ans ont effectué les 210 essais nucléaires de la France et ... des milliers de victimes ?

Le débat sur le projet de loi Morin n'a rien de « politique ». Il en va de la seule défense des victimes des essais nucléaires : anciens travailleurs de Moruroa et leurs familles, populations de nos îles largement contaminées lors des essais aériens. Les institutions démocratiques de la Polynésie doivent envoyer un message fort à M. Morin : *« Vous avez fait un premier pas que nous attendions depuis 40 ans. Bravo quand même ! Si nous retoquons aujourd'hui ce projet de loi, c'est au nom du respect de la démocratie, c'est au nom de la transparence tant proclamée, c'est au nom du respect des victimes de vos essais nucléaires. Dans d'autres dossiers – l'amiante, le sang contaminé par exemple – les gouvernements de la France ont su prendre des mesures honorables et équitables. Alors prenez modèle et soyez alors assuré de la coopération des élus de la Polynésie pour l'application d'une loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires transparente, honorable et juste. »*

*Association Moruroa e tatou*